



DÉLIBÉRATION n°2026-04-01-12

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2026	L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, THIEBAUD Romain, FEBVAY Cédric.
OBJET : <i>Désignation des délégués au Comité de pilotage PMA pour le Fort du Mont-Bart</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. FEBVAY Cédric a donné procuration à BESSIERE Christian. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 4</i>	Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame la Maire informe qu'il est nécessaire de désigner deux délégués au Comité de pilotage PMA pour le Fort du Mont-Bart.

Madame la Maire présente deux candidats.

Elle a également demandé, en préparation de la séance du Conseil Municipal, aux membres de l'opposition, de présenter s'ils le souhaitent, deux candidats pour être délégués titulaires.

Candidats proposés par Madame la Maire	Candidats proposés par l'opposition
Patrick BIDOT Patrick RAVENT	Christian BESSIERE Maeva SANDRI

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée pour les candidats proposés par ses soins ou ceux proposés par l'opposition (si des candidats ont été proposés).

Vote :

Candidats proposés par Madame la Maire : 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS

Candidats proposés par l'opposition : 4 voix POUR, 0 voix CONTRE, 23 ABSTENTIONS

À la suite du résultat de ce vote, les deux délégués titulaires élus pour siéger auprès du Comité de pilotage PMA pour le Fort du Mont-Bart sont les suivants :

Délégué titulaire 1 : Patrick BIDOT

Délégué titulaire 2 : Patrick RAVENT

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040112-DE

Fait et délibéré à Bavans, le 01 avril 2026

La Maire,
Sophie RADREAU

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30/04/2026
Publiée sur site internet le : 17/04/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.